

# Couverture

LA LETTRE  
du Maire  Novembre 2015



Le 19 septembre dernier, les Maires de la Ville de Montmorency ont participé à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de France (AMF), sur le thème de la préfecture à Corcy-Hormes pour dénoncer l'absence de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Devenir de l'assemblée ? Interpeller une fois de plus le gouvernement et sensibiliser l'opinion à des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, mais, la solution globale de financement est en 2012 pour notre commune de 100 000 €. En 2015, elle a chuté de 20% et va continuer à baisser en 2017 même de 200 000 € par rapport à 2012, soit une baisse de près de 40% par rapport à 2012.

Deux de nos élus, Mme Teulont et M. Bourne, nous ont représentés lors de cette manifestation. Soulignons que cette forte mobilisation interpelle les pouvoirs publics.



### Une naissance, une plantation :

#### Pour les enfants nés en 2014

Planter un arbre emblème pour votre enfant en forêt de Montmorency.



Vous habitez l'une des 4 communes de la Communauté d'Agglomération et votre enfant est né en 2014 ?

Montmorency vous offre gratuitement la possibilité d'avoir un arbre en forêt de Montmorency, qui gardera le nom de votre enfant. La plantation se fera le samedi 5 décembre 2015 à 10h en forêt de Montmorency.

Depuis 2007, Montmorency, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), crée au rajeunissement de la Forêt de Montmorency en organisant l'opération « une naissance, une plantation ». En 8 ans, près de 7 500 arbres ont été plantés. Chaque arbre planté représente un bébé né sur le territoire de Montmorency par les parents habitant sur l'agglomération.

Pour participer à cette opération gratuite, contactez avant le 15 novembre 2015 Laura François, chargée de mission, Département d'Arbo et d'Arbre d'Emploi Montmorency@montmorency.fr

### Contrôle effectif du stationnement en zone bleue

Depuis début octobre, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de la CAF assurent le contrôle du respect des zones bleues, y compris les plus récentes :

- Rue Charles-de-Gaulle (le long du Clos Saint-Georges) et celle près de la Poste (le cloaque 204).

Les infractions constatées désormais filmées par des caméras, seul l'Officier du Ministère Public peut accorder une indulgence. Veillez donc à respecter la durée de stationnement autorisée et à apposer votre disque en évidence sur le pare-brise.



Montmorency Agglomération  
Rue de la Poste - 95100 Montmorency  
03 30 81 10 10  
www.montmorency.fr

Liens utiles  
[consulter en ligne](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

